

|  |
| --- |
| **COMPTE RENDU DU TROISIEME RENCONTRE DU CADRE DE CONCERTATION DU PROJET « PREVENTION ET GESTION DES CONFLITS DANS LA REGION DE L’EST »** |





**Septembre 2022**

**INTRODUCTION**

Dans le cadre de la mise en œuvre du ***Projet « Prévention et Gestion des Conflits dans la Région de l’Est »*** s’est tenue les 20 et 21 octobre 2022 dans les locaux du centre diocésain Mariam Juali à Fada N’Gourma le 3ème cadre de concertation du projet.

Ce cadre de concertation conformément au titre 3 « dispositif de suivi-évaluation » de la réglementation générale des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso et mécanisme national de gouvernance des projets du fonds de consolidation de la paix au Burkina Faso, a été institué pour assurer une mise en œuvre concertée et une meilleure capitalisation des actions du projet. En effet, il fait partie intégrante du dispositif de suivi évaluation du projet et constitue un organe du dispositif opérationnel du projet ***« Prévention et la Gestion des Conflits dans la Région de l’Est »*** chargé de s’assurer que les produits retenus ainsi que les stratégies de leur obtention permettent d’atteindre les objectifs du projet en tenant compte des contraintes de temps et de ressources. De façon concrète, c’est un organe qui a pour mission de se prononcer durant toute la durée du projet sur la pertinence des produits, les choix techniques et financiers faits pour leur obtention, le respect des délais et des critères de qualité qui y sont liés, pour autant que ces éléments concourent à l’obtention des résultats assignés au projet par le PNUD, la FAO, le Gouvernement et les autres partenaires au projet.

Le présent rapport a été élaboré pour servir de synthèse du déroulement de ce 3ème cadre de concertation.

***Rappel des objectifs du cadre de concertation***

L’objectif général de cette 3ème session du cadre de concertation était d’apprécier l’état d’avancement de la mise en œuvre du projet afin de guider la prise de décision pour la suite des activités au regard de la fin du projet annoncée pour le 31 décembre 2022.

***De manière spécifique, il s’agissait de :***

* Présenter et analyser les résultats clés du projet atteints à ce jours ;
* Présenter et analyser le niveau d’exécution physique et financier du projet ;
* Présenter les résultats de l’étude de référence du projet ;
* Présenter les résultats de la recherche participative sur les dynamiques de conflits liées au foncier et aux ressources naturelles dans la région de l’Est ;
* Présenter la cartographie et le répertoire des structures de médiation et d’intercession identifiées dans la zone d’intervention
* Présenter des résultats de l’étude sur les conflits communautaires dans les communes ciblées faites par les structures locales d’intercession et de médiations assistées par le projet y compris les plans d’actions élaborés par ces structures
* Présenter le cadre de résultats révisé du projet ;
* Présentation du plan de travail pour les activités restantes du projet ;
* recueillir les recommandations et orientations des parties prenantes pour renforcer l’efficacité de la mise en œuvre au regard du temps restant et du changement de contexte dans le pays ;

1. **METHODOLOGIE**

Des présentations en plénière ont articulé la session et ont porté sur (i) le bilan global de la mise en œuvre du projet en mettant l’accent sur les résultats clés, les bonnes pratiques et les insuffisances afin de tirer les leçons et optimiser la suite des réalisations à faire, (ii) les résultats des différentes études réalisées (étude de référence, recherche participatives sur les dynamiques de conflits, cartographies et répertoire des structures de médiation et d’intercession…), (iii) le cadre de résultats révisé et le plan de travail des activités restantes. Ces présentations se sont suivies de plénieres de discussion permettant de formuler des recommandations pour la poursuite de la mise en œuvre du projet.

1. **BREVE DESCRIPTION DU PROJET**

Conjointement mis en œuvre par le PNUD et la FAO en étroite collaboration avec le Ministère des Affaires Religieuses et Coutumières (MAREC) qui en assure la tutelle technique, ce projet, financé par le Fonds de Consolidation de la Paix (Peacebuilding Fund) des Nations Unies a pour objectif de réduire les risques de conflits et de renforcer un processus de cohésion sociale inclusif des groupes les plus à risques dans la région de l’Est, afin de réduire les conflits de manière générale et plus particulièrement autour du foncier et des ressources naturelles, et de rendre les communautés plus résilientes face aux défis que pose la gestion des terres et des ressources naturelles.

En vue d’atteindre l’objectif général fixé, le projet devra réaliser des activités visant l’atteinte des objectifs spécifiques suivants : (i) réaliser une analyse des causes des conflits et une évaluation de la situation de référence afin d’avoir les données et informations nécessaires à la formulation d’une réponse programmatique plus fine, pour maximiser les impacts du projet dans la sensibilité́ aux conflits et la consolidation de la paix ; (ii) protéger, diversifier et améliorer les moyens d’existence durables, dans le respect de la gestion durable du foncier et des ressources naturelles, selon les dispositions de prévention et de gestion pacifique des conflits mises en place ; (iii) améliorer les connaissances et capacités des acteurs et leaders communautaires impliqués dans la gestion du foncier et des ressources naturelles pour une application informée et efficace du cadre institutionnel et légal lié au foncier et aux ressources naturelles ; (iv) rendre les mécanismes traditionnels et modernes de prévention et de gestion de conflits plus opérationnels, inclusifs et cohérents avec les besoins des communautés en matière de prévention et de gestion des conflits, à travers notamment la promotion, la formulation et la mise en œuvre des chartes foncières locales (CFL).

Au total 04 résultats sont attendus dans la mise en œuvre de ce projet :

## Résultat 1 : La compréhension des facteurs sociaux ainsi que la dynamique des conflits au niveau de la région de l’Est est améliorée et l’utilisation des connaissances acquises permet de formuler une réponse programmatique à même de promouvoir une gestion inclusive et transparente du foncier et des ressources naturelles

Résultat 2 : Les moyens d’existence durables, sensible à la paix et à la cohésion sociale sont protégés, diversifiés et améliorés, dans le respect de la gestion durable du foncier et des ressources naturelles.

Résultat 3 : Les acteurs et leaders communautaires impliqués dans la gestion du foncier et des ressources naturelles connaissent et appliquent mieux les instruments et textes relatifs au cadre institutionnel et légal.

Résultat 4 : Les mécanismes traditionnels et modernes de prévention et de gestion de conflits sont plus opérationnels, inclusifs et travaillent en intelligence dans la prévention et la gestion des conflits.

Pour la mise en œuvre des différentes activités pour l’atteinte de ces résultats, le projet s’appuie sur quatre (04) partenaires de mise en œuvre que sont INTERPEACE, OCADES, RECOPA et TIN TUA. L'ambition du projet est de contribuer au développement des capacités des acteurs institutionnels locaux et des communautés touchées par des conflits à analyser, gérer, arbitrer et régler les conflits ayant trait au foncier et aux ressources naturelles sans violence, en impulsant le processus de l'intérieur, guidé par les besoins et les aspirations des communautés. La recherche des solutions alternatives locales à travers l’élaboration et l’application des chartes foncières locales revêt un caractère innovant dans cette région, dans le sens où elles pourront permettre que les personnes placées en situation de vulnérabilité puissent accéder à la terre et être considérées comme usagers de plein droit, particulièrement les femmes et les jeunes. Enfin, ce projet s’inscrit dans l’urgence compte tenu de la montée des conflits agriculteurs-éleveurs, ceux liés à l’extrémisme violent et des effets conjugués de la pauvreté, de la crise humanitaire et sanitaire et du sentiment d’abandon que ressentent certaines communautés frontalières de la région.Par ailleurs, il est aligné sur les priorités nationales et régionales et cadre avec les engagements pris par le pays au niveau international. Il contribue à l’atteinte des objectifs du Deuxième Programme National du Secteur Rural (PNSR II) en tant que cadre de référence pour : (i) le Programme d’investissement dans les secteurs de l’agriculture, de l’hydraulique et des ressources halieutiques (PISA) ; (ii) le Programme Décennal d’Action de l’Environnement et du Cadre de Vie (PDA-ECV) ; et (iii) le Programme d’actions et plan d’investissement dans le secteur de l’élevage (PAPISE) ; il s’inscrit également dans l’initiative développée à travers la mise en œuvre du Plan d’Urgence élargi pour le Sahel (PUS+) et contribue à l’opérationnalisation de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (UNISS), du Plan de support des Nations Unies pour le Sahel (UNSP), du Cadre pour un Développement Résilient en Afrique du R-UNDG, ainsi que du Programme régional conjoint sur la Résilience climatique et l’agriculture durable.

1. **CEREMONIE D’OUVERTURE**

La cérémonie d’’ouverture a été placée sous la présidence du représentant de Monsieur le Gouverneur de la région de l’Est. Elle a été ponctuée par une seule interventions.

Monsieur le Conseiller technique du gouverneur de la région de l’Est sur les questions de prévention et la gestion des conflits représentant Monsieur le Gouverneur, dans son mot, a d’abord souhaité la bienvenue aux participants. Ensuite, il a rappelé les résultats attendus par le projet et a fait un bref aperçu des réalisations déjà atteintes.

A travers son allocution, une présentation des résultats attendus de cette 3ème session du cadre de concertation a été faite.

Dans la conclusion de son intervention, il a invité l’ensemble des participants de procéder à une participation active et des analyses rigoureuses des différentes réalisations du projet pour proposer des solutions visant à améliorer ces dernières et à renforcer l’efficacité de la mise en œuvre des activités restantes d’ici la fin du projet.

1. **DEROULEMENT DE L’ATELIER**
   1. **Point sur la mise en œuvre des recommandations de la 2ème session du cadre de concertation du projet**

Au total 17 recommandations avaient été faites au cours du 2ème session du cadre de concertation tenu en mars 2022. Le tableau ci-dessous présente ces recommandations ainsi que leurs niveaux de réalisation.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Recommandations** | **Responsable de la mise en œuvre** | **Deadline** | **Situation de la recommandation** | **Commentaire/observation** |
| 1.Réaliser au moins 90% des activités programmées | PREGEC | 30 septembre | 63% |  |
| 2. Faciliter le décaissement des fonds | PREGEC | Immédiat | En continu | Accélérer la diligence dans la soumission des rapports financiers |
| 3. Harmoniser les canevas de rapportage de tous les projets effectués au BF | Gouvernement |  |  | Cette recommandation sera transmise à qui de droit. |
| 3. Organiser les cadres de concertation de façon régulière et effective chaque trimestre | PREGEC | Recommandation à étudier | En étude continue | Examen en continu suivant les possibilités et les ressources disponibles et le besoin |
| 4. Intégrer la commune de Piéla dans le champ de l’étude pour faciliter l’évaluation du projet | Interpeace | Immédiat | Réalisé |  |
| 5. Accélérer la finalisation de l’étude de référence | Interpeace | Fin mars 2022 | Réalisé |  |
| 6. Elaborer un plan de communication pour faciliter le partage des résultats du projet | PREGEC | Dans les meilleurs délais | En cours | La planification du projet n’avait pas prévu de façon spécifique l’élaboration d’un tel plan. Mais cela est pris en compte dans la plan de reporting global du bureau du PNUD (oversight unit).  Les activités bénéficient régulièrement de couverture médiatique et sont relayées dans les médias et sur le plateforme en ligne et réseau sociaux  Aussi, il est prévu et mis en œuvre avec Interpeace :  1. l’organisation de foras régionaux de partage des résultats  2. la dissémination du rapport final et des sessions de diffusion des vidéo capsule |
| 7. Impliquer plus de bénéficiaires dans les cadres de concertations | PREGEC | Immédiat | Réalisé | En plus des 2 représentants initialement prévus lors des 1er et 2eme CC, il a intégré 5 autres représentants devant venir des communes de Fada, Diabo, Diapangou, Piéla. |
| 8. Reprendre les réunions mensuelles entre les partenaires de mise œuvre du projet | PNUD/FAO | Déjà fait ! | En continue |  |
| 9. Renforcer les capacités des parties responsables sur le rapportage axé sur les résultats | PREGEC | Immédiat | En continu | Le spécialiste S&E du projet travaille beaucoup avec les parties responsables sur cet aspect. Le PBF a fortement apprécié le rapport passé du projet |
| 10. Associer l’ensemble des autorités administratives des zones d’intervention afin de renforcer l’impact du projet | PREGEC | 1mois | Réalisé | Dans toutes les activités du projet, les invitations sont envoyées aux autorités régionales |
| 11. Améliorer la communication entre les partenaires de mise en œuvre | PREGEC | Immédiat | réalisé | Partage d’informations en continu (exemple Tin Tua et Interpeace sur la réalisation du répertoire des structures d’intercession et de médiation) ;  La préparation de la présentation conjointe sur les structures d’intercession et de médiation en est l’illustration |
| 12. Disponibiliser un plan de suivi-évaluation du projet | PREGEC PBF/ | Immédiat | réalisé |  |
| 13. Renforcer les synergies d’actions entre partenaires de mise en œuvre | PREGEC | Immédiat | En continu | La préparation de la présentation conjointe en est l’illustration |
| 14. Être flexible pour la délocalisation de certaines activités au regard du contexte sécuritaire | PREGEC | Immédiat | En continu | Examen en fonction de la situation sécuritaire |
| 15. Réaliser avec diligence les activités programmées | PREGEC | Fin novembre 2022 | En cours | Les parties responsables ont donnée l'assurance de pouvoir finir en fin octobre 2022. |
| 16. Reconduire le projet avec une seconde phase et élargir le champ d’action pour renforcer les acquis | PREGEC/PBF |  |  | Réflexions en continu. Faisabilité en fonction de l’intérêt des partenaires et la mobilisation des ressources |
| 17. Offrir la possibilité aux organisations de jeunesse compétentes de participer à la mise en œuvre des projets en tant que parties responsables | PREGEC | Partenariats déjà établis donc plus la possibilité |  | Examen de la faisabilité en continu. Plus possible, toutes les partenariat sont en place. A explorer dans les futures initiatives. |

* 1. **Présentation du bilan de mise en œuvre du projet**

Le taux de réalisation globale au mois de septembre 2022 est de 63%.

15% des activités sont en cours de mise en œuvre et 21% n’ont pas encore démarré à cette date. Le taux de décaissement par rapport au montant reçu est de 71% contre un taux de décaissement par rapport au budget total qui est de 50%. Le temps écoulé par rapport à la durée globale du projet est de 88%.

Selon une classification du niveau de réalisation par résultats, le Résultat 1 avec 86% de taux de réalisation est celui qui a le plus fort taux de réalisation suivi du Résultat 4 (64%), du Résultat 3 (50%) et du Résultat 2 (48%). 54% des indicateurs du projet ont été totalement atteint.

La présentation sur le bilan des réalisation du projet en annexe fournit plus d’informations détaillées sur les différentes activités réalisées ainsi que les niveaux atteints.

Deux blocs de contraintes ont été identifiées au cours de la mise en œuvre du projet assorties de proposition de mesures de mitigations présentées dans le tableau ci-dessous.

|  |  |
| --- | --- |
| **Contraintes** | **Mesures de mitigation** |
| Inaccessibilité des zones d'intervention dans plusieurs localités bénéficiaires du fait de l’insécurité. | 1. Renforcer les capacités techniques et matériel des partenaires opérationnels en vue d’améliorer leurs prestations ; 2. Identifier/localiser les bénéficiaires déplacés au niveau des sites d’accueils et leur apporter les appuis si possible. |
| Démarrage tardif de certaines activités entrainant un taux d’exécution relativement faible au regard du temps restant | 1. Engager rapidement (dès la semaine prochaine) la demande de fonds ; 2. Accélérer la mise en œuvre des activités restantes ; 3. Engager le processus d’extension pour la réalisation de l’évaluation finale. |

* 1. **Présentation des résultats de l’étude de référence**

L’objectif général visé par cette étude qui a couvert les communes de Fada N’Gourma, Diapangou, Yamba, Diabo, Bilanga et Piéla était de disponibiliser un rapport sur les conflits fonciers et sur les ressources naturelles dans la région de l’Est pour le compte du projet « Prévention et gestion des conflits dans la région de l’Est (PREGEC) ».

De façon spécifique, il s’agissait :

* **D’analyser les besoins et opportunités de renforcer les moyens de subsistance, y compris :**
* les principaux moyens d’existence des populations suivant une analyse sexospécifique, leur durabilité (impact sur les ressources naturelles) et sensibilité aux conflits ;
* le niveau d’accès des populations aux ressources naturelles suivant une analyse genre ;
* les opportunités économiques et d’emplois de la région de l’est ;
* **Appréhender la typologie des conflits les plus courants et les moyens de résolution des populations y compris :**
* la typologie des conflits les plus courants ;
* la prévalence des conflits liés à l’accès et à la gestion des terres et des ressources naturelles ;
* les mécanismes et approches les plus utilisés pour la résolution des conflits (y compris la violence) ;
* **Analyser la perception des populations sur les mécanismes traditionnels et modernes d’alertes précoces et de gestion des conflits, y compris :**
* l’utilisation des mécanismes traditionnels et modernes d’alertes précoces et de gestion des conflits par la population ;
* la perception de la population sur l’efficacité des mécanismes traditionnels et modernes d’alertes précoces et de gestion des conflits ;
* la perception de la population de la légitimité des structures locales d’intercession et de médiation dans la prévention et la gestion des conflits ;
* le niveau de confiance des populations dans les mécanismes traditionnels et modernes d’alertes précoces et de gestion des conflits ;
* la satisfaction des populations sur les services rendus par les traditionnels et modernes d’alertes précoces et de gestion des conflits ;
* le niveau de connaissance des populations sur le cadre législatif ;
* **Analyser le niveau de cohésion sociale, y compris**
* le niveau de confiance inter et intra groupe ;
* la confiance de la population envers les mécanismes formels et les acteurs politiques et administratifs dans la gestion du foncier et des ressources naturelles ;
* **Analyser le fonctionnement des mécanismes traditionnels et modernes d’alertes précoces et de gestion des conflits, y compris :**
* le niveau de connaissance des acteurs impliqués dans la gestion foncière sur le cadre législatif ;
* le niveau de mise en œuvre du cadre législatif par les acteurs impliqués dans la gestion foncière et les difficultés rencontrées ;
* le niveau de collaboration entre les mécanismes de gestion foncière et des ressources naturelles (traditionnels et modernes) ;
* le niveau d’implication des femmes et des jeunes dans les mécanismes de gestion foncière et de prévention et de gestion des conflits ;
* **Collecter les données pour la gestion et le suivi et évaluation du projet, y compris :**
* les données pour le renseignement des indicateurs du projet ;
* les recommandations sur la prévention et la gestion des conflits fonciers et ceux liés aux ressources naturelles.

Pour la réalisation de cette étude, une approche mixte a été utilisée notamment les approches quantitative et qualitative. Suivant la mixité des approches, deux (02) techniques ont été utilisées à savoir des entretiens fermés et des entretiens semi-directifs. Partant de là, deux (02) types d’outils ont été également utilisés notamment le questionnaire et le guide d’entretien. Les personnes interviewées étaient à 45,64% de jeunes (Moins de 36 ans) contre 54,36% d’adultes.

Deux (02) principales limites peuvent être répertoriées dans le cadre de cette étude à savoir la restriction géographique et l’absence d’un suivi sur le terrain. La dégradation de la situation sécuritaire dans la région de l’Est nous a contraint à faire l’étude dans les zones relativement sécurisées et préalablement diagnostiquées avec l’appui des points focaux présents dans les communes d’intervention du projet. Cette situation n’a pas permis également d’appréhender la réalité de ce qui se passe dans les zones insécures.

Les principales conclusions issues de l’étude sont :

* La majeure partie des ménages sont caractérisés par la pauvreté avec des moyens d’existence qui ne sont pas durables et des pratiques de nature à contribuer au réchauffement climatique ; cette pauvreté est plus soulignée par les femmes (87%) que les hommes (80%), d’où le visage féminin de cette pauvreté ;
* La perception d’un faible taux d’employabilité et disparate d’un groupe à un autre avec un accès inéquitable au foncier et aux ressources naturelles selon qu’on est jeune femme, jeune homme ou personne âgée ;
* La région regorge de potentialités majeures propices à la prospérité de certaines activités dont l’élevage de moutons et de bœufs, l’aviculture, l’agriculture, le maraichage, le commerce, etc.
* Des difficultés d’accès aux ressources naturelles (selon 75% des répondants) mais plus au niveau des femmes (78%) que des hommes (74%) ;
* Deux (02) principaux types de conflits signalés et récurrents dans les communes d’étude notamment les conflits fonciers et ceux entre agriculteurs et éleveurs ; une grande propension à l’utilisation des mécanismes traditionnels de gestion des conflits au détriment des mécanismes modernes au regard entre autres de la notoriété, la proximité, l’impartialité des membres des mécanismes traditionnels ;
* Les mécanismes, qu’ils soient traditionnels ou modernes rencontrent des difficultés de nature à influencer négativement leur fonctionnement et partant de là, l’atteinte de leurs objectifs ;
* La cohésion intragroupe est plus accentuée que celle intergroupe avec toutefois des degrés de méfiance interpellateurs ;
* Des recommandations de nature à contribuer à l’amélioration de la gestion foncière, la réduction des conflits

Les principales recommandations issues de l’études peuvent être résumés dans le tableau ci-dessous :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Acteurs à la base de des recommandations | Domaines | Typologie des recommandations |
| Populations | Améliorer la prévention et la gestion des conflits | * impliquer tous les acteurs locaux pour une définition des moyens de gestion (69% des répondants) ; * renforcer les capacités des mécanismes de gestion foncière (86% de répondants) ; * plaider pour une réforme des textes régissant la gestion foncière et des ressources naturelles (41% des répondants) . |
| Mécanismes de prévention et de gestion des conflits | Améliorer la prévention et la gestion des conflits | * renforcer les capacités sur la gestion des conflits et le rôle à jouer ; * appuyer financièrement et matériellement les mécanismes ; * sensibiliser les populations sur les conséquences des conflits ; * promouvoir le dialogue ; * mettre fin à la discrimination et à l’injustice ; * sensibiliser les femmes et les jeunes sur la cohésion sociale, le vivre ensemble . |
| Populations | Réduction des conflits liés au foncier et aux ressources naturelles | * faciliter l’acquisition de document de sécurisation foncière (35% des répondants) ; * limiter l’acquisition des terres par les promoteurs immobiliers (23,5% des répondants) ; * sensibiliser les populations sur les textes régissant le foncier (70% des répondants) ; * renforcer les capacités des mécanismes sur la médiation et la gestion des conflits (61% des répondants) ; * délimiter les espaces de pâturage et de culture ainsi que les pistes de mobilité des animaux pour améliorer leur accès, leur usage et leur gestion (49% des répondants) ; * renforcer la participation effective des institutions locales à la gestion foncière (couloirs et pistes à bétail, mares) (53% de répondants) ; * clarifier et institutionnaliser la place des autorités traditionnelles dans la gestion (37% des répondants) ; * procéder à des réformes législatives, réglementaires et des normes sociales en faveur de l’accès des femmes au foncier (27% des répondants) ; |
| Populations | Accès équitable à la terre et aux ressources naturelles | * plaider auprès des acteurs locaux (chefs coutumiers, religieux, terriens) pour un accès équitable à la terre et aux ressources naturelles (86% des répondants) ; * sensibiliser les groupes de jeunes (59% des répondants) et de femmes (49% des répondants) sur l’accès équitable à la terre et aux ressources naturelles ; * plaider pour des réformes législatives pour un accès équitable aux fonciers et ressources naturelles (52% des répondants) ; * plaider auprès des autorités administratives (48% des répondants) pour un accès équitable à la terre et aux ressources naturelles. |
| Commission foncière villageoise | Amélioration de la gestion foncière et des ressources naturelles | * former les membres sur le cadre législatif ; * former les membres sur le rôle à jouer ; * appuyer financièrement et matériellement les commissions ; * communiquer sur les mécanismes pour leur reconnaissance ; * sensibiliser les populations sur le foncier et les ressources naturelles ; * doter les membres de carte ; * veiller à la stabilité des membres du comité ; * empêcher la vente des terres. |

Le rapport de l’étude en annexe fourni des informations plus détaillées sur les résultats de l’étude.

* 1. **Présentation des résultats de l’analyse participative et les capsules vidéo**

L’objectif de cette activités sous le leadership de INTERPEACE était de fournir une analyse des principaux facteurs sociaux ainsi que la dynamique des conflits en lien avec le foncier au niveau des communes cibles du projet. Ce rapport d’analyse participative fait aussi l’économie des solutions émanant des différents acteurs pour promouvoir une gestion inclusives et transparente du foncier et des ressources naturelles.

Trois volets ont été abordés dans ce rapport d’analyse à savoir (1) les dynamiques de conflits liées à la terre et aux ressources naturelles ; (2) les diverses approches de prévention et de gestion des conflits liés à la terre et aux ressources naturelles et (3) les solutions endogènes pour une réduction des conflits liés au foncier et aux ressources naturelles

L’approche méthodologique utilisée dans cette étude prenait en compte les avis de toutes les couches de la société, de la base au sommet. Il s’est agi de faciliter des espaces de dialogues (focus groups) et de tenir des entretiens individuels pour assurer une inclusivité. Au total, 10 focus groups de 12 personnes chacun et 48 entretiens individuels ont été réalisés permettant d’aboutir aux conclusions suivantes :

***Dynamiques conflictuelles identifiées***

* L’insuffisance des terres, une épine dorsale au cœur de nombreuses tensions
  + L’insécurité, un facteur limitant l’accès au foncier et aux ressources naturelles;
  + Croissance démographique : la disproportion entre la population et les espaces disponibles;
  + Les changements climatiques, une source de raréfaction des terres et ressources naturelles;
  + La spéculation foncière, nid de la conflictualité
* La dynamique conflictogène des usages compétitifs du foncier,
  + Les dégâts de récolte et de semis, sources de conflits entre agriculteurs et éleveurs
  + L'occupation anarchique des aires et infrastructures pastorales
  + La ruée vers l’or, un talon d’Achille pour la cohésion sociale dans les communes
  + Le détournement de terres, un nœud d’aiguille des relations entre autochtones et allochtones
  + Le retrait et la volonté de sécurisation des terres : des pratiques peu pacifiques
* Les amplificateurs des conflits liés au foncier et aux ressources naturelles
  + L’influence négative de la diarchie sur l’accès au foncier;
  + Des pratiques politiques peu réconciliantes;
  + Des faits sociaux, facteurs d’aggravation des conflits fonciers (polygamie, sorcellerie)

***Solution formulées par les populations et les autorités de la zone d’intervention du projet pour :***

* Pour réduire les conflits fonciers/agro-fonciers
  + Plafonner le nombre d’hectares par personne/avoir des textes rigides à l’égard des agro-businessmen et des sociétés immobilières ;
  + Assurer une formation continue des Services Techniques de l’Etat (STE) et acteurs clés spécialisés dans le foncier ;
  + Mettre en œuvre le Schéma Directeur d’Aménagement et d’Urbanisme (SDAU);
  + Faire appel, en cas de besoin, aux services fonciers pour les délimitations des champs ;
  + Immatriculer les terres surtout le domaine foncier de l’Etat et les terres rurales;
  + Rééduquer les Burkinabè à travers un retour aux valeurs d’intégrité et sensibiliser les parents sur les dangers de la spéculation foncière;
  + Assurer la traçabilité des transactions immobilières.
  + Renforcer les campagnes de sensibilisation des populations sur le vivre ensemble et les dangers de la stigmatisation des communautés via les émissions radiophoniques;
  + Se conformer aux dispositions de la loi 34-2002/AN portant orientation sur le pastoralisme (garde des animaux );
  + Délimiter, matérialiser, faire respecter les pistes à bétail (pistes d’accès, de commercialisation et de transhumance) et les zones de pâture;
  + Equiper les zones de pâture en forages et accroître leur potentiel fourrager;
  + Promouvoir le mariage inter ethnique, savoir qu’aucune ethnie n’est supérieure à une autre ;
  + Promouvoir le dialogue, la concertation entre agriculteurs et éleveurs pour favoriser une meilleure communication entre agriculteurs et éleveurs. Les fruits de ces échanges peuvent être véhiculés à travers les émissions radiophoniques
* Renforcer les mécanismes institutionnels de prévention et de gestion des conflits
  + Etendre et dynamiser les mécanismes de gestion de conflits à travers la mise en place de toutes les instances locales
  + Doter ces structures de moyens adéquats (registres, motos et carburant pour le déplacement des non-résidents) afin de leur permettre d’accomplir pleinement leur mission ;
  + Respecter le quota genre dans les postes de responsabilité au sein des structures en mettant en exergue les compétences
* Améliorer l’accès des femmes et des jeunes à la terre
  + Edicter une loi pour partager équitablement les terres et octroyer des titres fonciers notamment les Attestations de Possession Foncière Rurale (APFR) aux femmes  et aux jeunes
  + Mener des sensibilisations pour que les femmes aient un pouvoir de décision au sein de la famille et un droit d’héritage aussi bien dans sa famille biologique que dans sa famille alliée
  + Mener des campagnes de sensibilisation pour impliquer les jeunes et les femmes dans les actions de consolidation de la paix
  + Sensibiliser les populations locales pour accorder plus de terres aux femmes qui prennent plus la charge de la famille
* Renforcer les mécanismes endogènes de prévention et de gestion des conflits
  + Valoriser les Chefs qui contribuent énormément à apaiser les conflits dans les villages
  + Organiser une journée des communautés où la parenté à plaisanterie sera mise en exergue pour renforcer la cohésion sociale dans la région.
* Solutions pour des successions apaisées
  + La révision des mécanismes de désignation des chefs et une dépolitisation des autorités coutumières.

Les détails sur les résultats de l’étude pourront être retrouvés dans le rapport d’analyse recherche participative en annexe.

* 1. **Présentation de la cartographie et le répertoire des structures de médiation et d’intercession identifiées dans la zone d’intervention du projet**

Dans l’objectif de renforcer la connaissance des acteurs et des populations sur les mécanismes et les structures de prévention et de gestion des conflits en liens avec le foncier et les ressources naturelles dans la région de l’Est, il a été réalisé dans le cadre de la mise en œuvre du projet, une identification et une cartographie de ces acteurs. Un répertoire des structures de prévention et de gestion des conflits sera réalisé à partir de cette cartographie réalisée. Cette présentation avaient pour objectif de recueillir les amendements des membres du cadre de concertation sur ces différentes structures répertoriées.

Trois catégories de structures et mécanismes ont été répertoriées :

* les structures et mécanismes formels et institutionnels de prévention et de gestion des conflits ;
* les structures et mécanismes formels et non institutionnels de prévention et de gestion des conflits et
* les Structures et mécanismes informels.

Les détails concernant ces structures et mécanismes répertoriés peuvent être exploités à travers la présentation en annexe.

* 1. **Présentation de la méthodologie et les résultats de l’étude sur les conflits communautaires dans les communes ciblées faites par les structures locales d’intercession et de médiations assistées par le projet y compris les plans d’actions élaborés par ces structures**

L’objectif attendu de cette étude est de fournir les capacités et l’accompagnement nécessaires aux structures et mécanismes de prévention et de gestion des conflits pour la réalisation d’analyse et l’identification d’actions permettant de prévenir et de résoudre les conflits. Pour ce faire, les structures et mécanismes cartographiés doivent être accompagner pour la réalisation de collecte et d’analyse de données sur les conflits devant conduire à l’élaboration de plan d'action pour ces structures.

L’approche méthodologique présentée par le partenaire responsable de cette activité suit 4 étape à savoir :

* Etape 1 : Tenir une rencontre avec l’équipe chargée de conduire l’étude.
* Etape 2 : Réaliser la collecte de données.
* Etape 3 : Organiser une rencontre d’analyse et d’élaboration du rapport.
* Etape 4 : Tenir une rencontre de restitution et de validation.

Cette approche a connu une longue discussion et une remise en question des participants qui ont jugés qu’elle ne reflétait pas totalement l’objectif visé qui est de permettre aux structures de pouvoir poursuivre la collecte et l’analyse des informations sur les conflits et l’élaboration de plan d’action même après la fin du projet. Les recommandations faite dans le cadre de la révision de cette activité seront présentées dans la partie synthèse des recommandations.

* 1. **Présentation du recueil des textes relatifs au foncier et aux autres ressources naturelles**

Cette activité sous le leadership de OCADES vise à contribuer à la résolution des problèmes liés aux conflits fonciers en rendant disponibles et accessibles les textes régissant la gestion du foncier et des ressources naturelles à travers l’élaboration d’un recueil de textes assorti d’un guide simplifié à l’usage de tous les acteurs.

Ce recueil compte 12 lois et leurs textes d’application. Il a un volume de 984 pages à partir de la première loi jusqu’à la table des matières (Document complet de 1123 pages).

Il comprend les lois suivantes dont la plupart comporte des décrets d’application pris en compte. Il s’agit de :

* la loi n°034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural ;
* la loi n°034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso.
* la loi n°009-2018/AN du 03 mai 2018 portant expropriation pour cause d’utilité publique et indemnisation des personnes affectées par les aménagements et projets d’utilité publique et d’intérêt général au Burkina Faso ;
* la loi n°024-2018/AN du 28 mai 2018 portant loi d’orientation sur l’aménagement et développement durable du territoire au Burkina Faso ;
* la loi n°034-2002/AN du 14 novembre 2002 portant loi d’orientation relative au pastoralisme ;
* la loi n°002-2001/AN du 08 février 2001 portant loi d’orientation relative à la gestion de l’eau ;
* la loi n°003-2011/AN du 05 avril 2011 portant code forestier au Burkina Faso ;
* la loi n°006-2013/AN du 02 avril 2013 portant code de l’environnement au Burkina Faso ;
* la loi n°036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant code minier du Burkina Faso ;
* la loi n° 042-2015/CNT du 02 juillet 2015 portant constitution du parc national d’Arly ;
* la loi n°017-2006/AN du 18 mai 2006 portant code de l’urbanisme et de la construction au Burkina Faso ;
* la loi n°057-2008/AN du 20 novembre 2006 portant promotion immobilière au Burkina Faso.

Les détails sur ces lois et leurs textes d’applications peuvent être exploités dans les différents documents produits (recueil et guide simplifié) et les recommandations formulées par les participants dans la partie recommandations qui sera abordée plus bas dans ce présent rapport.

* 1. **Présentation du plan de travail pour les activités restantes du projet**

Au total 16 activités constituent celles restantes pour la mise en œuvre du projet. Les échanges avec les partenaires de mise en œuvre ont permis d’élaborer une proposition de planification pour la mise en œuvre des activités restantes.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Résultats** | **Activités** | **Partenaire de MO** | **Période de réalisation** |
| **Résultat 1 :**  **La compréhension des facteurs sociaux ainsi que la dynamique des conflits au niveau de la région de l’Est est améliorée et l’utilisation des connaissances acquises permet de formuler une réponse programmatique à même de promouvoir une gestion inclusive et transparente du foncier et des ressources naturelles** | *1.3.2:* Finaliser les rapports et le plan de renforcement des capacités | *INTERPEACE* | *Octobre* |
| *1.3.3:* Organiser des foras régionaux de partage des résultats | *INTERPEACE* | *Octobre* |
| *1.3.4:* Disséminer le rapport final et sessions de diffusion des vidéo capsule | *INTERPEACE* | *Octobre* |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Résultats** | **Activités** | **Partenaire de MO** | **Période de réalisation** |
| **Résultat 2 :**  **Les moyens d’existence durables sont protégés, diversifiés et améliorés, dans le respect de la gestion durable du foncier et des ressources naturelles** | 2.1.6: Former les femmes et les jeunes à l’utilisation et à l’entretien des différents équipements dotés | FAO | *Fin décembre* |
| 2.1.7: Former des formateurs endogènes aux nouvelles technologies de production améliorée du compost et des intrants biologiques | FAO | *Fin décembre* |
| 2.1.8: Former les femmes et les jeunes à l’esprit d’entreprenariat et à l’élaboration de plans d’affaires pour la gestion des infrastructures communautaires (unités de transformation et magasins de stockage) | FAO | *Fin décembre* |
| 2.1.9: Former les femmes et les jeunes aux bonnes pratiques de transformation et de commercialisation des PFNL et agropastoraux | FAO | *Fin décembre* |
| 2.1.12: Former les acteurs/comités pour une gestion durable des infrastructures communautaires. | FAO | *Fin décembre* |
| 2.1.13: Accompagner la mise en place d’un système de financement innovant pour les jeunes et les femmes. | FAO | *Fin décembre* |
| 2.1.15: Redynamiser/créer des cadres de concertations locaux sur le foncier rural et la gestion concertée des ressources naturelles (au moins 10 Commissions Foncières Villageoises redynamiser/créer) | FAO | *Fin décembre* |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Résultats** | **Activités** | **Partenaire de MO** | **Période de réalisation** |
| **Résultat 3 :**  **Les acteurs et leaders communautaires impliqués dans la gestion du foncier et des ressources naturelles connaissent et appliquent mieux les instruments et textes relatifs au cadre institutionnel et légal.** | 3.1.3: Editer les deux documents : 1000 exemplaires pour le recueil et 200 exemplaires pour le répertoire | OCADES | *Octobre* |
| 3.1.4: Vulgariser le recueil et le répertoire auprès des structures techniques (décentralisées et locales), des autorités coutumières et religieuses, des CVD, des OSC, notamment les organisations d’agriculteurs et d’éleveurs. | OCADES | *Octobre* |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Résultats** | **Activités** | **Partenaire de MO** | **Période de réalisation** |
| **Résultat 4:**  **Les mécanismes traditionnels et modernes de prévention et de gestion de conflits sont plus opérationnels, inclusifs et travaillent en intelligence dans la prévention et la gestion des conflits** | 4.3.1: Assister les structures locales d’intercession identifiées dans la réalisation d’une étude sur les conflits communautaires dans les communes cibles de la région de l’Est en vue de l’élaboration d’un plan d’action pour la prévention et la résolution pacifique des conflits par commune. | Tin Tua | *Octobre* |
| 4.3.2: Partager et discuter avec les populations, les autorités locales et les mécanismes d’alerte précoce des résultats de l’étude et organiser des consultations avec les populations dans chaque commune pour l’élaboration d’un plan d’action pour la prévention et la résolution pacifique des conflits par commune | Tin Tua | *Octobre* |
| 4.3.3: Apporter un appui technique et financier aux mécanismes d’alerte précoce pour l’élaboration d’un plan d’action pour la prévention et la résolution pacifique des conflits dans chacune des communes cibles | Tin Tua | *Octobre* |
| 4.3.4: Renforcer le Système d’Alerte Précoce | Tin Tua | *Octobre* |

1. **SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS ET ELABORATION D’UNE FEUILLE DE ROUTE POUR AMELIORER L’EFFICACITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU RESTE DU PROJET**

Les différentes présentations ont suscités des échanges ayant conduit à des recommandations pour l’amélioration de la mise en œuvre des activités du projet. Nous pouvons retenir les principales recommandations suivantes par présentation et par acteurs :

* ***Par présentation réalisée***

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Points abordés** | **Recommandations** | **Responsable de la mise en œuvre** | **Echéance** |
| **Présentation et échanges sur le bilan de la mise en œuvre du projet** | * Renforcer l’implication des techniciens du Gouvernorat en charge des questions de gestion et de prévention des conflits dans les activités du projet pour un suivi et une capitalisation au niveau de la région ; * Renforcer la communication sur les critères et les processus de ciblages et de sélection des bénéficiaires auprès des populations cibles du projet. * Prévoir s’il y’a une extension du projet, la réalisation de biodigesteurs spécifiquement au profit des femmes et des jeunes | * PNUD – FAO * FAO * PNUD | * Continue * Continue |
| **Présentation et échanges sur les résultats de l’étude de référence** | * Faire une requalification des structures de prévention et de gestion des conflits selon la typologie des mécanismes (Traditionnel et moderne). Sur cette base, revoir une partie des analyses. * La plus part des commissions ont leur mandat échu. Voir quelles sont les actions qui peuvent être développées pour le renouvellement de ces commissions car mise en place depuis 2018. * Travailler à la dynamisation des structures locales en charge de la prévention et de la gestion des conflits | * INTERPEACE * Autorités centrales et régionales * Tous les acteurs y compris les autorités centrales et régionales | * Octobre |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Points** | **Recommandation** | **Responsable de la mise en œuvre** | **Echéance** |
| **Présentation et échanges sur les résultats de l’analyse participative et les capsules vidéo** | * Revoir et changer ancien préfet en préfet et préciser la période de réalisation des vidéos * Le PNUD et Interpeace doivent échanger pour revoir les vidéos | * INTERPEACE * PNUD - INTERPEACE | * Fin sept * Fin sept |
| **Présentation et échanges sur la cartographies des structures** | * Faire une classification par communes pour présenter les structures y existant dans le répertoire. Cela permettra de savoir dans chaque commune quelles sont les structures existantes et fonctionnelles * Fusionner les données collectées par les 3 structures pour sortir un document synthétique présentant les acteurs et leurs rôles en matière de prévention et de gestion des conflits dans la région * Capitaliser l’ensemble des études menées dans la région et élaborer une stratégie régionale de prévention et de gestion des conflits communautaires assortie d’un plan d’action opérationnel | * OCADES – INTERPEACE – TIN TUA * OCADES – INTERPEACE – TIN TUA * Autorités Régionales et PNUD/FAO |  |
| **Présentation sur le cadre de résultats révisé du projet** | * Les activités identifiées pour l’atteinte du produit « Une stratégie régionale et les priorités de consolidation de la paix sont formulées et partagées entre les différents acteurs de la région de l’Est » n’étaient pas suffisantes. Compléter par d’autres activités (organisation d’un atelier régional de validation de la stratégie, mobilisation d’une expertise d’accompagnement…) pour l’élaboration de cette stratégie régionale de consolidation de la paix. | * PNUD | * Fin oct |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Points** | **Recommandation** | **Responsable de la mise en œuvre** | **Echéance** |
| **Présentation méthodologie de l’étude communautaire de Tin Tua** | * Organiser des échanges avec Golcos qui a prévu aussi une activité similaire pour aller en synergie (Analyse participative des conflits prévues par GOLCOS) * Tenir une réunion pour revoir toute la méthodologie proposée pour cette activité | * TIN TUA – PNUD * TIN TUA - PNUD | * Fin sept * Fin sept |
| **Présentation du recueil des textes et lois en lien avec les conflits sur le foncier et les RN** | * Faire une catégorisation et/ou un regroupement des textes à travers des chapitres dans le document du recueil ; * Réaliser une analyse pour chaque catégorie présentée dans le document. * Intégrer les différents décrets en lien avec l’urbanisation (voir avec le consultant) | * OCADES * OCADES * OCADES | * Fin sept * Fin sept * Fin sept |
| **Présentation et échanges sur le plan de travail des activités restantes** | * Anticiper sur les actions pouvant être réalisées en attendant les ressources financières pour les réalisations physiques ; * Discuter avec le bailleur pour une éventuelle rallonge du temps pour les activités restantes ; * Renforcer le suivi des réalisations physiques sur le terrain (Acteurs communaux) | * FAO * PNUD – FAO * Autorités communales | * Continue * Fin Sept * Continue |

* **Par acteur selon les difficultés rencontrées**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Organisation** | **Difficultés pouvant entraver la fin attendue du projet** | **Recommandation** | **Responsable de la mise en œuvre** | **Echéance** |
| **INTERPEACE** | * Retour à temps sur les documents. | * S’organiser pour faire le retour des commentaires et amendements nécessaires la semaine du 26 septembre | * PNUD | Fin Sept |
| **OCADES** | * Blocage des ressources financières pour la poursuite des activités. * Contraintes sécuritaire pour la réalisation des ateliers dans certains villages et communes. * Retour à temps des commentaires sur les documents (recueil et guide). | * Accélérer la transmission des justificatifs pour la demande de fonds au PBF ; * Délocaliser les activités ne pouvant pas se tenir vers les localités sûres * Envoyer les commentaires au consultant et fournir les éléments déjà à l’imprimeur pour anticiper sur le travail. | * PNUD * TOUTES LES ORGANISATIONS * OCADES/PNUD | 15 oct  Continue  Fin sept |
| **FAO** | * Blocage des ressources financières pour la poursuite des activités. | * Accélérer la transmission des justificatifs pour la demande de fonds au PBF ; | * PNUD | 15 oct |

**CONCLUSION**

La clôture des travaux de l’atelier a été marquée par l’allocution du représentant du ministère de tutel (MAREC) qui a remercié les acteurs pour avoir relevé le défi d’analyse des différents résultats du projet ainsi que des difficultés rencontrées ainsi que la proposition de recommandation pour mener à bien les activités restantes du projet.

L’ensemble des objectifs visés par ce 3ème cadre de concertation ont été atteints à savoir :

* La présentation et l’analyse des résultats clés du projet atteints à ce jours ;
* La présentation et l’analyse du niveau d’exécution physique et financier du projet ;
* La présentation et l’analyse des résultats de l’étude de référence du projet ;
* La présentation et l’analyse des résultats de la recherche participative sur les dynamiques de conflits liées au foncier et aux ressources naturelles dans la région de l’Est ;
* La présentation et l’analyse de la cartographie et le répertoire des structures de médiation et d’intercession identifiées dans la zone d’intervention ;
* La présentation et l’analyse des résultats de l’étude sur les conflits communautaires dans les communes ciblées faites par les structures locales d’intercession et de médiations assistées par le projet y compris les plans d’actions élaborés par ces structures
* La présentation et l’analyse du cadre de résultats révisé du projet ;
* La présentation et l’analyse du plan de travail pour les activités restantes du projet ;
* La formulation de recommandations et orientations pour renforcer l’efficacité de la mise en œuvre au regard du temps restant et du changement de contexte dans le pays

Sur une note de remerciement des participants, il a déclaré clos l’atelier du 3ème cadre de concertation du PREGEC.

**ANNEXES :**

* Etat de mise en œuvre des recommandation des 1er et 2eme rencontres du Cadre de concertation PREGEC
* Cadre de résultats révisé du PREGEC et présentation
* Mapping des structures locales de la Région de l'Est
* Outils de collecte des données
* Présentation Activités restantes PTA 2022 PREGEC
* Présentation Bilan de réalisations – PREGEC
* Présentation des résultats de l'étude de base du projet
* PRESENTATION DU RECUEIL DE TEXTES RELATIFS AU FONCIER
* Présentation méthodologie étude communautaire \_Tin Tua
* Résultats du rapport de recherche CC INTERPEACE
* Synthèse des recommandations
* Liste de présence des participants
* Chronogramme de l’atelier
* Termes de référence de l’atelier